

101

257.



16/17/18/

19/

20/

29/

31/ 32/ 33/ 35/ 35/ 37/ 38/

39/

1024

POURQUOI LES LEGIS-LATEURSN'ONTPASFAIT DES LOIX CONTRE LES INGRATS. DISCOURS

FAIT

LE JOUR
De la

## S.HEDWIGE

DANS

L'ACADEMIE ROYALE IOSEPHINE

Monsieur JEAN de THOMAGNINI, GENTILHOMME SILESIEN DE LA PRINCIPAUTE DE JAUER.

L' AN MDCCXXXIV.

歌經數經數經數經。數經數經數經

à LIGNITZ.

CHEZ LA VEUVE DE JEAN CHRISTOPHLE WÆTZOLDT.

392015

The segin so we have 



## MESSIEURS.



Ous les vices ont un je nefai - quoi de si noir, que la Raison humaine ne sauroit les regarder sans horreur, ni la justice les laisser agir sans

les persecuter avec la derniere rigueur.
On ne sauroit pour tant nier, que parmi eux les uns ne soient plus, les autres moins affreux; même il y en a, qui cachent leur laideur sous un dehors si revenant, qu' on les prend bien souvent pour des vertus,

A2 tant

tant ont ils de resemblance les uns avec les autres; On peut connoître leur diversité de cequ' ils ont êté plus, ou moins punis par la Puissance souveraine, qui ne dormant jamais afin de nettoyer la Republique de tout cequi pourroit la troubler, n' a jamais manqué d' imposer des peines proportionnées à la qualité du delit; même aussitôt, que la frequence a rependule poison d'un vice, ou de l'autre, elle a d'abord appefanti sa main sur les coupables, augmenté les suplices jusqu' à punir de mort les criminels, afin de garantir l' Innocence, & de ne pas laisser tomber les autres daus les embûches de la mechanceté. La seule Ingratitude s'est derobbeé à la vi: gilance de la Justice, desorte que se couvrant du masque d'un prétexte, ou du l'autre, lavour tantôt d' un affront, tantôt d'un mépris, d'un tort, ou quelque chose de semblable, elle agit à son bon plaisir dans les cœurs humains, sans qu' elle ait peur d'être poursuivië en justice; en effet l'Histoire nous a marqué les effêts tragiques d' une insigne ingratitude contre la personne de Romulus, de Cesar, de Darius, & de mille autres in fortunés, qui ont êté miserablement immolés à l'ingratitude de ceux,

ceux, qu'ils avoient comblés de bienfaits. Nous en voyons tous les Jours, & ce n'est pas sans raison, qu' ons' êtonne, que la Puissance legislative n'ait pas fait des loix contre les ingrats, quoique ce soit de tous les vices le plus abominable. Je m'imagine pourtant, que ce n'est pas sans raison, & J'ose soutenir, que la veritable raison pourquoi les legislateurs n'ont pas sait des loix contre les ingrats, est, que le sage Bienfaiteur n'est pas faché de saire des ingrats, & l'ingrat a du plaisir à etre ir grat, & par consequent l'ingratitude ne fait tort à personne.

La proposition, que je viens d' avancer, semblera, sans doute un Paradoxe, vû qu' elle est vraie, & semble tout - à -fait fausse, pour ne pas dire impossible. Dans ses replis pourtant elle renferme la verité toute pure.

Un Bienfaiteur, qui est sage, c'est à dire, qui n' est pas sujet aux passions, ne cherche en faisant un bienfait, que le plaisir, qui resulte d' une action noble & vertueuse. Un cœur, qui n'agit, que par un principe genereux, ne se soucie point de recom-

compense, & c'est cequ' il n' attend pas d'un ingrat. Si aprés l'avoir comblé de bien faits, ou de graces, il en est méprisé, il ne s' en fache point. Il sait, que c' est l' effêt de la lâcheté, & le sage aime mieux être méprisé, qu' estimé d' un cœur mal placé, c'est pourquoi un grand Philosophe disoit, que le sage ne sauroit être injurié, vûque l'injustice de l'action injurieuse frappe son autheur, & non pas la per-Ionne qu' elle pretend offenser. Tout le monde sait, que la Justice legislative punit d'infamie celui, qui fait l'injure & non pas celui, qui l'a reçûe. Effectivement, que l' ingrat meprise autant qu' il lui plaira, Ion Bienfaiteur; même qu'il tache de le chagriner, & de lui faire tout le dommage imaginable; il n' aura Jamais le plaisir de le voir s'emporter car le sage qui avant que de faire les Bienfaits prèvoit les effets de l'ingratitude, se dispose à les souffrir, content d'avoir fait une action digne d' eloges

Si au contraire on examine à fond la nature de la Reconnoissance, elle ne sauroit être agreeble à un Bienfaiteur sage & genereux; il n'y a que cette belle qualité d'un côté, qui puisse balancer la generosité.

rosité de l'autre, & produisant des effets obligeans, elle recompense en quelque façon les Bienfaits, qu'elle a reçûs.

Quel plaisir peut avoir un Bienfaiteur de le voir frustré de la gloire, qu'il esperoit de ses actions? Il croyoit graver dans le cœur de l' Ami des sentimens de tendresse, & il trouve, que la Reconnoissance empeche l'action, & que par tous les moyens imaginables elle s' efforce d' effacer l' impression, que sa generosité pourroit faire dans son ame. Ce combat de generosité & de reconnoissance n'est pas toujours agreable; même il est quelque fois dangereux, car une vertu ne cede pas volontier la place à une autre, & l'on sait, que les plus grandes animosités ont êté entre les esprits les plus forts, & les ames les plus genereuses. On peut donc hardiment conclure, que le sage Bienfaiteur n' est pas faché de faire un ingrat, puisqu'il a tout le plaisir, qu'il attendoit de l'action, sans qu' elle soit contrebalancée par la reconnoissance de l'autre.

De l'autre côté l'ingratitude fait du plaisir à l'ingrat. Un homme, qui est su-B2 sce-

ceptible d'ingratitude, ne l'est pas de sentimens nobles, & il s'imagine, que les obligations, qu'il a à son Bienfaiteur, sont une espece d'esclavage, qui ne convient pas à son merite. Il est bourellé d'un orqueil caché, car il voit, que son Bienfaiteur est au dessus de lui; C'est pourquoi il ne cherche, qu'à se rendre egal à lui en secoüant, le fardeau des obligations, qu'ila Voila pourquoi il méprise contractées. enfin celui, qu'il devroit le plus estimer, & s'il tache de le chagriner, c'est l'orgueil qui le fait agir: Que ne laissons nous donc à ce pauvre genie le miserable plaisir de se remuer, pour se defaire des chaines, dont il a êté chargé par la generosité du bienfaiteur? Enfin il ne fait point de mal-Ses efforts sont trop foibles pour nuire à celui, qui lui a donné par ses bienfaits le peu de forces, qu'il a, & qui l'a assujetti à la noblesse de ses actions. C'est donc la raison, que les Legislateurs n'ont pas fait des loix contre les ingrats, puisque le sage n'est pas faché de faire des ingrats, & l'ingrat a du plaisir d'etre cequ'il est.

Je sai bien, que l' on forgera d' autres raisons pour ne pas faire valoir celle, que je viens viens d'avancer; On dira peut-être, que les legislateurs humains ont voulu laisser à Dieu à tirer vangeance sur les ingrats. Effectivement on voit, que d'ordinaire le Ciel s'y mêle, & tôt, ou tard un ingrat est puni, sans même, qu'il sache d'ou vienne le coup, qui le frappe. Il est vrai; mais ce n'est pas à nous, que de nous fourrer dans le Sanctuaire de la Divinité. L'esprit humain a dequoi s'entretenir, sans qu'il aille se perdre dans l'incomprehensible, & si cette raison êtoit la principale, il faudroit, qu'elle eût lieu parmi tous les autres vices, cequi n'a pourtant pas eté trouvé convenable.

ıt

r.

ır

le

6-

la

e

il

IC

e

It

1-

à

e

ti

C

ic

1-

e

D'autres diront, que le grand nombre des ingrats mettroit dans l'impuissance de les punir, & que par consequent il vaut mieux n'imposer aucune peine, que de

faire des loix, sans les executer.

Mais il faut être aveugle pour nepas voir l'insuffisance de cette raison. Il y a bien des vices, qui malgré les peines imposées par les loix, ne restent pas d'etre fort en vogue, & quoique l'on en punisse tous les jours, ils sont comme l'hydre d'Hercule, la quelle aussitôt, qu'on lui coupoit

coupoit une tête, en poussoit incontinent sept autres. Au contraire la frequence du crime fait augmenter les peines, & armer de supplices le bras dela souveraine Puis-

sance.

Quel qu' un pensera, que la veritable raison de ce procedé soit, que l'ingratitude étant une imperfection de l'esprit, ou du coeur, il est impossible de l'averer, persone n' etant si imprudent, ni si effronté, qu'il avouë d'être ingrat. Ainsi comment punir un crime, qui ne sauroit etre averé? il est vrai, que les effets font connoître la cause; mais nous avons deja dit, que l'ingrat a toujours quelque pretexte plausible pour deguiser son ingratitude, desorte qu'il est impossible de la découvrir; mais cette raison n'est pas non plus la veritable, car malgré tous les efforts, qu' un ingrat peut faire pour se deguiser, il n' est rien de si facile, que de le demasquer, & d'en connoître l'horreur au milieu même des pretextes les plus specieux. Tout ce qu'il peut avancer pour authorizer ses a-Aions, peut être mis sur la balance, & l'on verra enfin son coeur dans son deshabillé, c'est à dire on decouvrira son ingratitude. Si Si donc ces raisons là ne sont pas si fortes, qu' elles ne puissent être repousseés, il faut avoüer que celle que je viens d'avancer, est la veritable, ou du moins la plus plausible, & la plus convaincante.



Si

WH Sidonoces milwell no feet pas fi foices, qu' elles me publicat sces. If faut moiver que celle que le viens moins la pins plantible, &c. da plus consvent. Confee.



